Résumé du cours C.7-4 : Éléments de rhétorique philosophique (1994-1995).

Généralités

Le cours Éléments de rhétorique philosophique propose une réévaluation de la rhétorique en tant que théorie de la compétence linguistique et de l'entente mutuelle, profondément enracinée dans la tradition philosophique de la Grèce antique. À l'encontre de la conception moderne de la rhétorique comme simple art de la persuasion « creuse », le cours affirme qu'une composition textuelle pleinement aboutie repose sur une interaction étroite entre l'argumentation rationnelle (logos), l'appréciation affective (pathos) et la présence crédible de l'orateur ou de l'auteur (ethos).

À travers onze études thématiques, le cours analyse la structure de diverses formes textuelles — de la détermination de la thèse centrale à la description et à la narration pures, en passant par la plaidoirie judiciaire, le rapport et la dissertation. Une attention particulière est accordée à la chreia de l'Antiquité classique en tant que modèle d'exercice structuré, aux diverses formes de raisonnement (déduction, réduction, argumentum ad hominem et preuve par l'absurde), ainsi qu'à la typologie de la dialectique humaine des valeurs, afin de former l'étudiant à devenir un communicateur convaincant et guidé par sa conscience.

1 : Introduction à la rhétorique philosophique et à la thèse

La rhétorique est apparue dans la protosophistique grecque antique (450–350 av. J.-C.) comme un modèle éducatif destiné à former des citoyens capables de participer avec compétence et éloquence à la vie sociale et politique. Au XIXe siècle, sous l'influence du rationalisme des Lumières et du positivisme, la discipline a décliné et a souvent été réduite à une persuasion « creuse ». La situation culturelle contemporaine — caractérisée par l'illettrisme fonctionnel et une mauvaise composition des textes — appelle toutefois à rétablir la rhétorique en tant que théorie de l'entente mutuelle. La rhétorique est essentiellement la capacité de transmettre un message clair au moyen du langage et d'établir une compréhension entre l'émetteur et le destinataire.

Tout texte bien construit repose sur une thèse ou proposition : le jugement central, factuel ou évaluatif, qui résume l'essentiel de l'ensemble de l'exposé. Dans l'analyse d'un texte ou d'un phénomène social, mettre au jour cette thèse constitue la première étape, et la plus décisive.

2 : Formes textuelles I : Décrire, raconter et relater une affaire judiciaire

Le cours distingue plusieurs types fondamentaux de textes selon leurs caractéristiques essentielles :

- *La description* : un texte purement descriptif cherche à représenter la réalité factuelle (ce qui est donné) de manière objective et fidèle à son essence, sans imposer immédiatement une explication ou un jugement. Cela exige ce que Husserl appelait la réduction phénoménologique : suspendre temporairement ses propres préjugés afin de laisser parler les caractéristiques de la chose elle-même.

- *La narration* : un récit est une représentation structurée d'une succession d'événements. L'unité minimale d'un récit consiste en une interaction entre un élément précurseur (mise en route ou situation préparatoire) et une suite (développement ou dénouement).

- *Le récit judiciaire* : dans un contexte juridique, les parties concernées transforment le récit neutre des faits en une plaidoirie. Comme les récits entièrement neutres sont rares dans les affaires humaines, chaque partie sélectionne certains éléments factuels afin de convaincre le juge ou le jury de la validité de sa propre thèse.

3 : Formes textuelles II : Le rapport et la dissertation

- *Le rapport* : un rapport présente les faits de manière synthétique ou détaillée (rapport factuel), ou rend compte d'un texte existant (rapport textuel). Une forme particulière est la synthèse de texte, dans laquelle l'idée principale d'un ou de plusieurs textes complexes doit être condensée dans une limite stricte de mots.

- *La dissertation* : une dissertation est le développement raisonné et structuré (amplification) d'un thème, destiné à démontrer ou à rendre plausible une thèse précise. Le plan classique comprend une introduction (où la thèse est présentée et définie), un développement (où la proposition est étayée par des descriptions, des récits, des rapports et des arguments) et une conclusion (résumé et évaluation).

Le cours distingue plusieurs types de dissertations : la *réflexion* (l'examen contemplatif d'un thème, analogue à la theoria platonicienne), la *méditation* (une réflexion chargée d'émotion) et la *plaidoirie* (qui vise à obtenir l'adhésion d'autrui).

4 : La « chreia » antique et la structure de l'argumentation

Un outil rhétorique central transmis par l'Antiquité classique est la chreia (ou chrie) : un schéma d'exercice en huit parties permettant d'examiner systématiquement une déclaration, une citation ou un fait sous différents angles. Les huit rubriques établies de l'argumentation sont les suivantes :

- *Éloge / introduction* : exprimer son appréciation de l'auteur ou du fait historique.
- *Paraphrase* : reformuler la thèse avec ses propres mots.
- *Explication* (cause) : mettre en évidence la raison ou le fondement profond.
- *Contre-modèle* (falsification) : réfuter l'affirmation opposée.
- *Comparaison* (parallèle) : citer une situation analogue dans la nature ou la société afin de renforcer l'argument.
- *Exemple* (anecdote / induction) : présenter un cas historique concret à titre d'illustration.
- *Témoignage* (argument d'autorité) : citer une autorité reconnue ou un texte de loi.
- *Conclusion* / épilogue : résumer brièvement le propos en y ajoutant une exhortation ou un jugement de valeur.

5 : Formes de raisonnement : déduction, réduction, lemme et éristique

Argumenter consiste à dépasser ce qui est immédiatement donné (le visible) pour atteindre l'invisible transphénoménal au moyen de déductions rationnelles. Les principales formes de raisonnement en rhétorique sont :

- *Déduction* : raisonnement prospectif qui part d'une règle généralement admise (eikos ou évidence) pour aboutir nécessairement à une conclusion concernant un cas particulier.
- *Réduction* : raisonnement rétrospectif qui part d'effets constatés pour rechercher l'hypothèse explicative ou la cause.
- *Preuve par l'absurde et « ad hominem »* : démontrer l'inexactitude d'une thèse en montrant qu'elle conduit à une contradiction interne ou à une conclusion absurde.
- *Argumentation lemmatique* : introduire provisoirement une hypothèse de travail (lemme) afin de construire un raisonnement en attendant qu'une vérification ultérieure devienne possible.
- *Éristique* : art de la dispute et de la controverse (remontant à Zénon d'Élée), qui consiste à montrer que les arguments de l'adversaire ne sont pas plus absolument concluants que ses propres affirmations, ce qui appelle à l'humilité et au dialogue.

6 : Pathétique et théorie du rayonnement personnel : pathos, ethos et appréciation

Une argumentation ne convainc jamais sur le seul fondement de la raison (logos). La rhétorique classique repose sur une triade indissociable :

- *Logos* : la pensée claire, rationnelle et structurée selon la logique.

- *Pathos* : faire appel à la vie affective et à l'orientation axiologique du public. À partir de l'adage « si quelque chose existe, alors cela a une valeur », le cours montre que tout élément existant peut faire l'objet d'une appréciation subjective. Il présente une typologie de la dialectique des valeurs, allant de l'abandon spontané et emphatique à l'appréciation calculatrice et évaluative, puis à la critique froide, à l'esthétisme et à l'ironie.

- *Ethos (ēthos)* : le « caractère intérieur », l'intégrité personnelle et le rayonnement caractériel (aura) de l'orateur. La conscience morale intérieure de l'orateur se reflète inévitablement dans son argumentation. Ce n'est que lorsque logos, pathos et ēthos s'intègrent harmonieusement que la rhétorique atteint sa forme la plus élevée : établir entre les personnes une entente honnête, durable et guidée par la conscience.